

QUESTION 1

Auteur PLR, par Moreno Centelleghé
Objet Loi cantonale de la publication des adjudications respectées... si mais partiellement

Dans un arrêt relativement récent, le Tribunal fédéral a rappelé qu'un employé de l'Etat (anciennement fonctionnaire), pendant et en dehors de son travail, a l'obligation d'adopter un comportement qui inspire le respect et qui est digne de confiance, et sa position exige qu'il s'abstienne de tout ce qui peut porter atteinte aux intérêts de l'Etat.

Conclusion

Comment réagit le gouvernement quand un chef de service et responsable des marchés publics affirme dans le matin dimanche du 12 août 2018: «Oui, c'est une violation de la loi, mais elle n'est pas très grave»?